



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 janvier 2024

Présents : Bernard BADOZ, Daniel BOCQUENET, Alain CARMANTRAND, Jean-Marc COUSIN, Anita GONCALVES, Christiane GREUILLET, Denis LACOMBE, Jean-Luc TERRASSON.

Absents excusés : Guilène DESCHASEAUX avec pouvoir à Alain CARMANTRAND, Marc JOUQUELET.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Denis LACOMBE

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour :

1. Affouage 2024 : titre de recette.
2. Programme travaux ONF 2024
3. Transfert infrastructures lotissement Bouveret.
4. Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un giratoire RD322.
5. Proposition de cession partielle d'une parcelle.
6. SIED70 : adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP).
7. Tarifs location salle des fêtes.
8. Adhésion AIIS.
9. En plus à l'ordre du jour : demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage
10. En plus à l'ordre du jour : carte carburant pro Leclerc.
11. Questions diverses.

1. Affouage 2023-2024

La distribution de l'affouage a eu lieu en forêt communale le samedi 13 janvier 2024.

Le produit attendu s'élève à la somme de 280.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à recouvrer cette somme.

VOTE : 9 voix pour

2. Programme travaux ONF 2024

Monsieur le Maire présente le devis ONF :

- Nettoiement de jeune peuplement, parcelle 17j
- Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation, parcelle 1ar

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant HT de 3 140.00 € et **PAYER** les travaux après exécution.

VOTE : 9 voix pour

3. Transfert infrastructures lotissement Bouveret

Monsieur Anthony BOUVERET a réalisé prive au lieu-dit « En Chiévache » de 7 lots.

Ce jour les travaux sont terminés et conformes au cahier des charges.

Une première convention a été établie avec la CAV pour les réseaux enterrés et une autre convention a été établie avec la mairie de Charmoille pour les équipements communs et la voirie.

En conséquence, le Maire sollicite le conseil municipal à signer la convention Mairie et à reprendre les éléments publics du lotissement d'Anthony BOUVERET dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : 9 voix pour

4. Résultat appel d'offres giratoire

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie70.

Monsieur le Maire rappelle également que, dans le cadre de la création d'un giratoire – RD322, la commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale Ingénierie70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise STPI, située à Ronchamp, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le choix de l'entreprise STPI comme attributaire du marché pour un montant de 169 993.00 € HT soit 203 991.60 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le marché relatif à la création d'un giratoire – RD322, conclu avec l'entreprise STPI ainsi que les documents s'y rapportant et les situations de travaux à l'entreprise.

VOTE : 9 voix pour

5. Proposition de cession partielle d'une parcelle

Monsieur Bruno HUFSCHEMID souhaite acquérir une partie de parcelle d'une contenance d'environ 50 m² afin de l'aménager en chemin pour lui permettre un accès plus aisé à son garage situé sur la parcelle AA70.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe pour vendre une parcelle de 50 m² environ à Monsieur Bruno HUFSCHEMID pour 2 562 €, somme qui correspond au montant du bornage de Mr Boffy Géomètre (1 562 €) et au prix du terrain (1 000 €).

De plus Mr Bruno HUFSCHEMID devra s'acquitter des frais d'achat auprès du notaire.

Monsieur le Maire contactera Mr Bruno HUFSCHEMID pour lui faire part de la décision du conseil municipal afin qu'il s'engage par écrit sur cet achat aux conditions ci-dessus énoncées.

Monsieur le Maire reviendra devant le conseil municipal, en temps et en heure, pour finaliser cette vente.

VOTE : 9 voix pour

6. SIED 70 : adhésion au service Conseil en Energie Partagé (CEP)

Monsieur le Maire souhaite mener une réflexion concernant la maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine communal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIED 70 propose à l'ensemble des communes du territoire un service en conseil en énergie partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine énergétique.

Cet accompagnement permettra, entre autres, d'établir un bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiment, éclairage public...), de cibler les actions prioritaires à mener en termes de rénovation énergétique et de bénéficier de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux dont la rénovation est envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SIED 70.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion et à payer la somme de 840 € au SIED prix de l'audit.

VOTE : 9 voix pour

7. Tarifs location salle des fêtes

Suite à l'envolée des prix de l'électricité, le Maire propose au conseil municipal de changer l'article 12 du contrat de location de la salle des fêtes comme suit :

Article 12 : suite aux dérives en matière de chauffage et à l'augmentation du coût de l'électricité, à compter du 25 janvier 2024, un forfait de consommation d'électricité avec le coût du chauffage est inclus dans le prix de base de la location de la salle des fêtes à hauteur de 50 Kwh. Lors du dépassement de ce forfait de consommation, le locataire s'acquittera des kwh supplémentaires au tarif en vigueur de 0.45 € du kwh.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier l'article 12 du contrat de location de la salle des fêtes, comme stipulé ci-dessus.

VOTE : 9 voix pour

8. Adhésion AIIS pour 2024

L'Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx Interm'aide propose aux bénéficiaires du RSA, chômeurs, ... des activités en vue de leur insertion et qui soient utiles aux communautés locales.

Monsieur le Maire présente la convention AIIS INTERM'AIDE qui détermine les engagements de chaque partie dans le cadre de travaux effectués par une équipe d'AIIS pour le compte de la commune.

La commune de Charmoille souhaite faire appel aux services d'AIIS INTERM'AIDE et s'engage à payer une adhésion annuelle à l'association, d'un montant de 200 €.

AIIS INTERM'AIDE assure notamment l'entretien des abords de la fontaine Rue de l'Huguenot et peut ponctuellement intervenir sur d'autres travaux dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention et **PAYER** l'adhésion à hauteur de 200 €

VOTE : 9 voix pour

9. Demande de subvention au Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire rappelle la création d'un giratoire au centre du village à l'intersection de la RD322 et de la rue du Cornet, cet aménagement prévoit la création d'un parking de covoiturage sur le parking des routiers aux abords du giratoire.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 44 192,24 € HT et la commune peut obtenir un financement à hauteur de 50 % du Conseil Départemental.

Vu Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT
Travaux	36 585.00 €
Imprévus (10 %)	3 658.50 €
Prestation INGENIERIE70	3 948.74 €
TOTAL DEPENSES	44 192.24 €
Moyens financiers	
Subvention Département 50 %	22 096.12 €
Fonds propres	22 096.12 €
TOTAL RECETTES	44 192.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE l'opération et arrête les modalités de financement.

APPROUVE le plan de prévisionnel de financement.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part que ne serait pas obtenue au titre de subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : 9 voix pour

10. Carte carburant pro Leclerc

Les établissements Leclerc depuis le 1^{er} décembre 2023 ont arrêté la distribution de carburant aux mairies par bon d'achat, en conséquence le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention Leclerc Energies afin d'obtenir une carte carburant pro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion « carte carburant pro Leclerc ».

VOTE : 9 voix pour

Fin de séance à 21h30

INFORMATIONS MUNICIPALES

Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Les électeurs français ont jusqu'au **vendredi 3 mai 2024** pour s'inscrire sur les listes électorales de leur commune, leur permettant ainsi de prendre part aux élections européennes de 2024. Une démarche qui peut s'effectuer directement auprès de la mairie de sa ville ou, encore plus facilement, en ligne sur www.service-public.fr. A noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au **mercredi 1er mai 2024**.